

# PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

## Séance du 27 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 27 juillet, à 20 heures 30.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au foyer de Saint Bauzély, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

**Présents:** Membres titulaires: Stéphanie OGIER, Nicole RAYMOND, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Christine MONTEIL, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Véronique POIGNET SENGHER, Pascal PETOUILLAT, Pierre LUCCHINI, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Jacques DURAND, Daniel VOLEON, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Marie Françoise MAQUART, Karen JOUVE

Membres suppléants: Elodie FIGUIERE (pour Fabienne ROCA), Serge ROUVIERE (pour Catherine BERGOGNE), Sylvie MADIOT (pour Clémence COSSART), David RETOURNA (pour Jean François DURAND COUTELLE)

Procurations: Jean Luc GIBERT à Christine MONTEIL, Laurent MARIOGE à Pierre LUCCHINI

**Excusés (sans suppléant)**: Bernard CHLUDA, Ivan COUDERC, Claude MAGNIN FEYSOT, Augustine GILLARD

Soit 32 membres ayant pris part au vote.

### **Délibération n°1/8**

#### **Procès verbal d'installation du comité syndical et l'élection du Président**

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER, Vice-Présidente sortante, faisant fonction de Présidente depuis la non réélection de Monsieur Michel MARTIN dans sa commune, qui après l'appel nominal a déclaré installés Mesdames et Messieurs Claude MAGNIN FEYSOT, Augustine GILLARD, Stéphanie OGIER, Nicole RAYMOND, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Christine MONTEIL, Jean Luc GIBERT, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Véronique POIGNET SENGHER, Pascal PETOUILLAT, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Bernard CHLUDA, Ivan COUDERC, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Jacques DURAND, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Clémence COSSART, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Jean François DURAND COUTELLE, Marie Françoise MAQUART, Karen JOUVE, dans leurs fonctions de conseillers syndicaux.

Monsieur Joseph ARTAL, doyen d'âge parmi les conseillers a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Jacques DURAND, Maire de Saint Bauzély.

Le président explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du code des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du Président :**

#### ***Premier tour de scrutin :***

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs : 3
- bulletin nuls : 1
- majorité absolue : 16

*Ont obtenu :*

- Madame Karen JOUVE : 7 voix
- Madame Véronique POIGNET SENGER : 21 voix

Madame Véronique POIGNET SENGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente et a été installée. Madame Véronique POIGNET SENGER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Délibération n°2/8**

#### **Fixation du nombre de vice-présidents**

Madame la Présidente précise que conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, *le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.*

Madame Véronique POIGNET SENGER propose la création d'un poste de vice-président seulement.

Après en avoir délibéré, il est décidé à la majorité (1 abstention : Monsieur Gilles TIXADOR) de porter à UN le nombre de vice-président.

**Délibération n°3/8**  
**Procès verbal pour l'élection d'un vice-président**

Il a été procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER, élue présidente, à l'élection du premier vice-président.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

***Premier tour de scrutin pour l'élection du premier vice-président :***

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs : 1
- bulletin nuls : 0
- majorité absolue : 16

*Ont obtenu :*

- Madame Karen JOUVE : 12 voix
- Monsieur Jean Louis POUDEVIGNE : 19 voix

Monsieur Jean Louis POUDEVIGNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé. Monsieur Jean Louis POUDEVIGNE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**Délibération n°4/8**  
**Fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par**  
**la Présidente et le Vice-Président**

Madame Véronique POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que le calcul des indemnités de fonction des membres de syndicats mixtes fermés est fixé en application du code général des collectivités territoriales (art. R.5212-1).

La population totale du groupement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 14 922 habitants.

L'enveloppe globale mensuelle (taux maximal) prévue par la loi est constituée comme suit :

- Indemnité du président : 21.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité des vice-présidents : 8.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Madame Véronique POIGNET SENGHER propose de fixer les indemnités de fonction selon le barème ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de fixer les indemnités de la Présidente et du Vice-Président au taux maximal ;
- que ces indemnités seront versées à compter du 28 juillet 2020 ;
- que ces indemnités seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point ;
- d'autoriser la Présidente à engager les dépenses correspondantes sur le chapitre 65, de l'exercice 2020, ouvert à cet effet au budget syndical

Tableau des indemnités versées

NOM	Prénom	Fonction	% ind. brut terminal	Pour information Montant mensuel brut au 28/07/2020
POIGNET SENER	Véronique	Présidente	21.66 %	842.44
POUDEVIGNE	Jean-Louis	Vice-Président	8.66 %	336.82

**Délibération n°5/8**

**Désignation des membres du Bureau**

Madame Véronique POIGNET SENER, Présidente, précise que conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, *le bureau d'un établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.*

Madame Véronique POIGNET SENER propose qu'un membre de chaque commune fasse partie du bureau.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et désigne les membres suivants :

COMMUNE	TITULAIRE
<b>COLLOGUES</b>	Claude MAGNIN FEYSOT
<b>DIONS</b>	Stéphanie OGIER
<b>FONS</b>	Maryse GIANNACCINI
<b>GAJAN</b>	Jean Louis POUDEVIGNE
<b>GARRIGUES</b>	Jean Luc GIBERT
<b>LA ROUVIERE</b>	Patrick DEGONZAGA
<b>MAURESSARGUES</b>	Christine LEFEVRE
<b>MONTAGNAC</b>	Daniel MARQUET
<b>MONTIGNARGUES</b>	Véronique POIGNET SENER
<b>MOULEZAN</b>	Pierre LUCCHINI
<b>PARIGNARGUES</b>	Ivan COUDERC

<b>SAINTE ANASTASIE</b>	Gilles TIXADOR
<b>SAINT BAUZELY</b>	Jacques DURAND
<b>SAINT GENIES</b>	Karen JOUVE
<b>SAINT MAMERT</b>	Catherine BERGOGNE
<b>SAUZET</b>	Joseph ARTAL

### **Délibération n°6/8**

#### **Désignation des délégués aux différentes commissions thématiques**

Madame Véronique POIGNET SENER, Présidente, rappelle que le comité syndical possède 4 commissions de travail et qu'il convient d'en désigner les membres.

Conformément aux propositions de chaque commune membre, les commissions seront composées de la façon suivante :

<b>Commission Administration Générale, Planification, Finances</b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>COLLORGUES</b>	Augustine GILLARD	Juliette CHEVALLIER
<b>DIONS</b>	Nicole RAYMOND	Pauline DUDECK
<b>FONS</b>	Carine PEYDRO	Gilbert CASAS
<b>GAJAN</b>	Fabienne ROCA	Jean Louis POUDEVIGNE
<b>GARRIGUES</b>	Jean Luc GIBERT	Christine MONTEIL
<b>LA ROUVIERE</b>	Didier REBOUL	Patrick DEGONZAGA
<b>MAURESSARGUES</b>	Josette NOUASSA	Jean-François BERTIER
<b>MONTAGNAC</b>	Daniel MARQUET	Caroline SAUMADE
<b>MONTIGNARGUES</b>	Pascal PETOUILLAT	Romaric HEIM
<b>MOULEZAN</b>	Pierre LUCCHINI	Jean Pierre FIRMIN
<b>CCPS (PARIGNARGUES)</b>	Philippe CASSAN	Ivan COUDERC
<b>SAINT BAUZELY</b>	Jacques DURAND	Daniel VOLEON
<b>SAINT GENIES DE M.</b>	Nadine CHARRIER	Sarah TOURNEMINE
<b>SAINT MAMERT</b>	Jean Marc FLOUTIER	Serge ROUVIERE
<b>SAINTE ANASTASIE</b>	Gilles TIXADOR	Alain FABRE
<b>SAUZET</b>	Joseph ARTAL	Marceau LACROIX

<b>Commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse, TAP</b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>DIONS</b>	Stéphanie OGIER	Michelle CHARTIER
<b>FONS</b>	Laurence FERRER	Angélique FRICON
<b>GAJAN</b>	Marie Laure PLANCHER	Solenne LORE
<b>LA ROUVIERE</b>	Christelle VILLETARD	François CHASSANG
<b>MAURESSARGUES</b>	Emmanuelle HENNEUSE	Véronique MADASCHI
<b>MONTAGNAC</b>	Claire TERREIL	Audrey GUIGOU
<b>MONTIGNARGUES</b>	Marie Ange WUATHIER	Nathalie PITTET
<b>MOULEZAN</b>	Pauline SOLIER	Sandrine TREBIER
<b>CCPS (PARIGNARGUES)</b>	Brigitte BONHOMME	Brigitte BLANCHOT

<b>SAINT BAUZELY</b>	Romarc DUSSAUD	Delphine GUIRAUD
<b>SAINT GENIES DE M.</b>	Karen JOUVE	Marie Françoise MAQUART
<b>SAINT MAMERT</b>	Clémence COSSART	Sylvie MADIOT
<b>SAINTE ANASTASIE</b>	Blandine PANAFIEU	Régine HURLIN
<b>SAUZET</b>	Sylvie DUMONT	Claire PEYRALBES

<b>Commission Vie Locale, Sport, Communication</b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>COLLOGUES</b>	Morgane ROBERT	Philippe THEROND
<b>FONS</b>	Christele CASTANET	Nicolas PERRIN
<b>GAJAN</b>	Elodie FIGUIERE	Séverine SAMPER
<b>GARRIGUES</b>	Christine MONTEIL	Jean Luc GIBERT
<b>LA ROUVIERE</b>	François CHASSANG	Joséphine COSTA
<b>MAURESSARGUES</b>	Christine LEFEVRE	Anthony DE LUCA
<b>MONTAGNAC</b>	Viviane TEISSIER	Philippe CADARIO
<b>MONTIGNARGUES</b>	Arnaud DUVAL	Arnaud HAFID
<b>MOULEZAN</b>	Julien WATREMEZ	Sylviane TOMAS
<b>SAINT BAUZELY</b>	Sonia DJELILATE	Giselaine BENOR
<b>SAINT GENIES DE M.</b>	Marie F. MAQUART	Olivier BOUILLET
<b>SAINT MAMERT</b>	Patrick COURTES	Laura GRANIER
<b>SAUZET</b>	Jean Marc NOEL	Dominique DELAGNEAU

<b>Commission Action Sociale, Propreté, Urbanisme</b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>FONS</b>	Eric MARY	Gilbert CASAS
<b>GAJAN</b>	Bernard FABRE	Olivier VEZINET
<b>LA ROUVIERE</b>	Frédéric CALAME	Jérôme PHILIP
<b>MAURESSARGUES</b>	Christine LEFEVRE	Emmanuelle HENNEUSE
<b>MONTAGNAC</b>	Olivier BERTI	Caroline SAUMADE
<b>MONTIGNARGUES</b>	Johan LENGART	Romarc HEIM
<b>MOULEZAN</b>	Denis MALAVAL	Pierre LUCCHINI
<b>SAINT BAUZELY</b>	Gaston DRACIUS	Serge LIOVE
<b>SAINT GENIES DE M.</b>	Florent DOUSTALY	Sarah TOURNEMINE
<b>SAINT MAMERT</b>	Serge ROUVIERE	Clémence COSSART
<b>SAUZET</b>	Serge CHAPERT	Nadine TERRIE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

**Délibération n°7a/8**  
**Commission d'Appel d'Offres**

*Selon l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :  
Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur*

*estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411 5, ainsi il renvoie aux règles applicables aux commissions intervenant en matière de délégation de service public (CDSP)*

*« Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; [...] Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ».*

Madame Véronique POIGNET SENGHER, Présidente, indique donc que le Syndicat mixte doit se doter d'une Commission d'Appel d'Offres pour l'examen de ses marchés publics et propose d'en nommer les membres. Elle en sera la Présidente, M. Jean Louis POUDEVIGNE, Vice-Président sera son suppléant.

Elle propose ensuite de désigner 5 membres.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.  
A la demande des membres, le scrutin est public (article L.2121-21 du CGCT).

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve les candidatures exprimées et désigne à l'unanimité :

- M. Gilbert CASAS, Mme Caroline SAUMADE, M. Joseph ARTAL, Mme Agnès FLAMME et Mme Blandine PANAFIEU délégués titulaires.
- M. Patrick DEGONZAGA, M. Marceau LACROIX, M. Pascal PETOUILLAT, M. Eric MARY, M. Daniel VOLEON délégués suppléants.

#### **Délibération n°7b/8**

#### **Commission de Délégation de Service Public**

*Dans sa rédaction, l'article L.1411-5 du CGCT précise qu'une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et donne un avis. Elle n'a pas vocation à attribuer la délégation de service public. L'autorité habilitée à signer la convention saisit l'assemblée délibérante du choix qu'elle a effectuée. En cas d'approbation, l'assemblée délibérante autorise la signature du contrat*

*« Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;*

*[...] Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ».*

Madame Véronique POIGNET SENGHER, Présidente, indique donc que le Syndicat mixte doit se doter d'une Commission de Délégation de Service Public pour l'examen de ses contrats et propose d'en nommer les membres. Elle en sera la Présidente, M. Jean Louis POUDEVIGNE, Vice-Président sera son suppléant.

Elle propose ensuite de désigner 5 membres.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. A la demande des membres, le scrutin est public (article L.2121-21 du CGCT). Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve les candidatures exprimées et désigne à l'unanimité :

- M. Gilbert CASAS, Mme Caroline SAUMADE, M. Joseph ARTAL, Mme Agnès FLAMME et Mme Blandine PANAFIEU délégués titulaires.
- M. Patrick DEGONZAGA, M. Marceau LACROIX, M. Pascal PETOUILLAT, M. Eric MARY, M. Daniel VOLEON délégués suppléants.

#### **Délibération n°8/8**

#### **Délégations de fonction du comité syndical à la Présidente**

*Vu l'article L2122-22 du CGCT,*

Madame Véronique POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle qu'elle peut être chargée par délégation du Comité syndical, pour la durée de son mandat, de certaines fonctions.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de donner délégation à la Présidente, pour la durée du mandat à l'effet de :

- *accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- *fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre elle ;*
- *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;*
- *passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- *déposer tout dossier de demande de subvention à partir du moment où le projet pour lequel le dossier est déposé est inscrit au budget ;*
- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 €uros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui*



*n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont ouverts au budget.*

*La séance est levée à 21h30*

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Gilbert CASAS</i>
<i>Bernard CHLUDA</i>	<i>Clémence COSSART</i>	<i>Ivan COUDERC</i>
<i>Patrick DEGONZAGA</i>	<i>Jacques DURAND</i>	<i>Jean F. DURAND COUTELLE</i>
<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>
<i>Jean Luc GIBERT</i>	<i>Augustine GILLARD</i>	<i>Régine HURLIN</i>
<i>Karen JOUVE</i>	<i>Marceau LACROIX</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>
<i>Pierre LUCCHINI</i>	<i>Claude MAGNIN FEYSOT</i>	<i>Marie Françoise MAQUART</i>
<i>Laurent MARIOGE</i>	<i>Daniel MARQUET</i>	<i>Christine MONTEIL</i>
<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Stéphanie OGIER</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Pascal PETOUILLAT</i>	<i>Carine PEYDRO</i>	<i>Véronique POIGNET SENGHER</i>
<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Fabienne ROCA</i>
<i>Caroline SAUMADE</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Daniel VOLEON</i>

